

CONSEIL D'ADMINISTRATION Du Centre Communal d'Action Sociale Séance du 6 mars 2025

Étaient présents :

M. Philippe AUDEBERT, Président

Mme Claudine THIRANOS, Vice-Présidente

Mme Carole BERGER JACOB, M. Guy BIGNON, M. Michel BOULESTEIX, M. Jean-Michel GARROY, Mme Marie-Hélène GOIX, Mme Chimina NEGLOKPE, Mme Bernadette VOOGSGERD

Absents excusés :

Ghislaine CLEMENT (pouvoir donné à Claudine THIRANOS) Marie-José DASSONVILLE (pouvoir donné à Carole BERGER JACOB), Jean DECROIX (pouvoir donné à Bernadette VOOGSGERD, et Christian TETARD (pouvoir donné à Philippe AUDEBERT

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00.

Un appel nominatif est effectué par Monsieur le Président.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

Monsieur le Président rappelle les points traités au cours de la séance du 12 novembre 2024 et demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2024 **EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) 2025

Monsieur le Président rappelle que dans les communes dont la population est supérieure à 3 500 habitants, le Président présente au Conseil d'Administration dans un délai maximum de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires. Ce dernier a pour vocation de présenter dans les grandes lignes les éléments budgétaires pour l'année. Il est pris acte de la tenue d'un débat par une délibération spécifique.

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Concernant le CCAS de La Frette sur Seine, seules les orientations budgétaires seront

évoquées dans la mesure où il n'est pas envisagé d'engagements pluriannuels et où le CCAS ne fait pas appel à l'emprunt et n'a donc pas de dettes à gérer.

Après avoir entendu la présentation de son Président et lecture du document en annexe,

Le Conseil d'administration, **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

3. AIDE FINANCIERE

M. BIGNON a alerté le CCAS sur la situation difficile d'un frettois. En effet, celui-ci, âgé de 82 ans, vit seul et n'arrive plus à s'occuper de lui-même, ni de sa maison. Etant de santé fragile et illettré, M. BIGNON l'aide pour différentes démarches. M. BIGNON a constaté que pendant son absence, ce monsieur a fait l'objet d'un abus de faiblesse par une entreprise de bâtiment (qui lui aurait fait des travaux de rénovation extérieure avec un contrat signé alors que ce monsieur ne sait pas lire et n'a pas beaucoup de ressources). Il a été procédé à un dépôt de plainte.

Le CCAS a fait une demande de « veille vulnérabilité » auprès des services sociaux du département et une assistante sociale s'est rendue au domicile de cette personne. Une évaluation a été faite et une demande de protection légale (mise sous tutelle ou curatelle) va être mise en place ainsi que différentes aides.

Pour cette demande, un « certificat médical circonstancié », document formel établi par un médecin agréé par le procureur de la république est demandé. Celui-ci contient un bilan complet de l'état de santé mental et physique de la personne à protéger.

Un médecin agréé s'est déplacé au domicile de l'intéressé afin d'effectuer un diagnostic. Cette personne ayant de faibles revenus, les services sociaux demandent au CCAS une aide exceptionnelle pour régler le praticien d'un montant de 190 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**,

DECIDE que la participation du Centre Communal d'Action Sociale de La Frette sur Seine pour une aide financière sera à hauteur de 190 €, afin de régler la facture du praticien.

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65134.424.105 de l'exercice en cours.

4. MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

Afin de pouvoir attribuer des secours d'urgence (secours alimentaires...), la création d'une commission permanente a été décidée en juin 2020 (délibération 2020/10 du 16 juin 2020). Celle-ci permet une plus grande souplesse dans la gestion des dossiers et une meilleure réactivité dans la prise de décision.

Monsieur le Président a souhaité proposer Monsieur Christian TETARD comme membre suppléant en remplacement de Monsieur Brice BRUNET au sein de cette commission.

Pour rappel, Monsieur Christian TETARD est devenu membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale lors du Conseil Municipal du 19 décembre 2023 (délibération n° D/2023/69), suite à la démission de M. Brice BRUNET.

Après l'exposé de Monsieur le Président, le **Conseil d'Administration à l'unanimité** nomme de l'intégration du nouveau membre de la commission permanente.

5. TABLEAU RECAPITULATIF DES AIDES ACCORDEES PAR LA COMMISSION PERMANENTE

Suite à la décision du Conseil d'Administration de créer une commission permanente afin de pouvoir attribuer des secours d'urgence (secours alimentaires, nuitées d'hôtel, ...) et de permettre une plus grande souplesse dans la gestion des dossiers ainsi qu'une meilleure réactivité dans la prise de décision, un tableau récapitulatif des aides accordées est présenté aux membres du Conseil d'Administration pour information.

Après l'exposé de Monsieur le Président, le **Conseil d'Administration, PREND ACTE** du tableau récapitulatif des aides accordées par la Commission Permanente :

NOM, Prénom du demandeur	Situation familiale	Adresse	Date de prise en charge et origine de la demande	Nature de l'aide	Montant accordé
[REDACTED]	Célibataire	[REDACTED]	20/02/2025 CCAS	Subsistance	50 €

PRECISE que les crédits étaient prévus à l'article 6561.5234.105 du budget de l'exercice précédent.

6. VOYAGE DES SENIORS

Dans le cadre des voyages organisés pour les seniors en 2025, un séjour à Barcelone est proposé du 22 au 29 septembre 2025.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE, AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat de voyage pour l'organisation du séjour avec Alba Voyages, dont le siège social est 1 Chaussée de la Comtesse à Provins (77160).

PRECISE que la grille tarifaire applicable est la suivante :

- 1 530 € - base 30 personnes,
- 1 470 € - base 35 personnes,
- 1 405 € - base 40 personnes.

Un supplément de 200 € serait appliqué pour une chambre individuelle.

DIT que les crédits seront prévus à l'article 611.4238.109 du budget de l'exercice 2025 et qu'un acompte de 30 % correspondant au montant total prévisionnel du coût du voyage sera versé à la signature du contrat.

7. CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES AIDES DU PROGRAMME EAU SOLIDAIRE

Par un contrat de concession signé le 16 mars 2024, le SEDIF a confié la production et la gestion du service public de l'eau sous une nouvelle appellation, « *L'eau d'Ile-de-France* » à la société Franciliane, filiale à 100% de Véolia (ci-après « la concession »). La concession a pris effet le 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 12 ans.

Dans le cadre de la concession, le délégataire a prévu d'affecter une somme correspondant à 1% des produits de vente d'eau au programme Eau Solidaire et aux actions du programme de « droit à l'eau pour tous ».

Par conséquent, les Parties, constatant la communauté de leurs intérêts, décident d'inscrire leur démarche dans le cadre d'une Convention.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec la société Franciliane dont le siège est situé au 6 place des Degrés, 92800 Puteaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 817 502 651 00349, représentée par Madame magali TOURNIÉ en qualité de Directrice Générale, agissant en vertu des délégations de pouvoir qui lui ont été consenties.

8. INFORMATIONS DIVERSES

Le CCAS a reçu un don de 200 € d'un particulier, somme versée sur la régie de recette.

En automne dernier, et pour la première fois, le CCAS a organisé à l'attention des seniors une semaine bleue, du lundi 30 septembre au dimanche 6 octobre 2024. Cette semaine existe depuis plus de 70 ans au niveau national.

Cette semaine qui a eu beaucoup de succès sera renouvelée cette année. Celle-ci se déroulera du 6 au 12 octobre 2025. Des activités seront programmées tous les jours et un Forum « seniors » sera organisé le mardi 7 octobre, avec divers intervenants sur la santé, le bien-être et la vie quotidienne.

La collecte alimentaire a eu lieu comme les années précédentes devant le magasin U-Express, le vendredi 22 novembre à partir de 16 heures et le samedi 23 novembre toute la journée. Nous remercions les bénévoles et les jeunes du CMJ d'avoir participé. Les Frettois ont été de nouveau cette année très généreux et 84 cartons de denrées ont été collectés, ce qui représente environ 1,2 tonnes.

Le Banquet des seniors a eu lieu le dimanche 24 novembre 2024. 190 seniors ont répondu présent (pour 159 en 2022, 176 en 2023). L'association « Arts et Fêtes » a fait intervenir Florian, un magicien et Raphael, un chanteur Frettois. Ceux-ci ont contribué à animer cette

journée festive. Une loterie a été organisée au moment du dessert pour faire gagner les centres de tables offerts par le CCAS, ainsi que des bouteilles de champagne et des repas offerts par Mme Gaelle RISICO de « la Villa Beausoleil » de Cormeilles-en-Parisis. Les jeunes du CMJ ont apporté leur aide et ont participé au bon déroulement de cette journée.

La galette des rois qui s'est tenue le jeudi 16 janvier 2025 au petit Gymnase, à quant à elle réuni une centaine de personnes. L'association « Arts et Fêtes » a animé cet après-midi avec un jeu musical et a permis à différents participants de gagner des cadeaux.

D'autres ateliers sur la prévention des chutes, des jeux intergénérationnels, un après-midi « chansons » et des après-midis « couture » sont en cours de préparation.

Le prochain conseil d'administration pour la validation du budget aura lieu le lundi 31 mars 2025 à 19 h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19 h 00.

Le Maire,
Président du C.C.A.S.



Philippe AUDEBERT